

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
Ville de Royan  
-----

OBJET :

**UTILISATION DES FONDS  
PROVENANT DE L'EMPRUNT  
DE 500.000 NF**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30  
-----

61.044

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LANOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau  
M. Biscaye par M. Meyer  
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

dans sa séance du 18 Janvier 1961 a décidé en vue du financement des travaux du Casino Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 500.000 NF amortissable en dix neuf années, auprès de la caisse des Dépôts & Consignations (Groupe-ment des Collectivités locales)

Il serait souhaitable d'utiliser tout ou partie de cette somme pour l'achat de dommages de guerre, à un taux assez intéressant.

La délibération suivante est proposée au Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 18 Janvier 1961 pour la souscription d'un emprunt de 500.000 NF pour les travaux du Casino Municipal

DECIDE ,

- d'utiliser tout ou partie de la somme empruntée à l'achat de dommages de guerre auprès du Centre Régulateur de PARIS.

- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour faire les démarches

.../.

nécessaires auprès de cet organisme .

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire ajoute qu'avec ces 500.000 NF on pourrait peut être acheter pour 700.000 NF de Dommages de guerre ce qui serait une excellente opération pour mener à bien nos travaux . Actuellement ,il y a des possibilités sur le marché des dommages de guerre.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes mois, jour et an que desus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 17 AVR 1961  
Le Sous-Préfet,

J. Voche